



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Partenariat pour la mise en place d'une offre de médecine générale dans le quartier de la Grande Garenne

DE20141006_2	Conseil municipal du 6 octobre 2014
Rapporteuse : Isabelle LAGRANGE	Télétransmise à la Préfecture le ~ 8 OCT. 2014 Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

DOSSIERS PRIORITAIRES

Partenariat pour la mise en place d'une offre de médecine générale dans le quartier de la Grande Garenne

Urbanisme - Logement - Commerce
id : 600

Conseil municipal
6 octobre 2014

2

Rapporteure : Isabelle LAGRANGE

La Ville s'est engagée à mener une politique de santé efficace et proche des besoins de la population.

Consciente d'une dégradation de la présence médicale en milieu urbain, et notamment dans le quartier de la Grande Garenne, elle a sollicité le Centre Hospitalier d'Angoulême, l'Agence Régionale de Santé et leurs partenaires pour proposer une offre de soins aux habitants.

Dès le mois de juin 2014, des discussions se sont engagées pour mettre en place une offre de soins de médecine générale dans les anciens locaux du service de Protection Maternelle Infantile, propriété de la Ville, rue Pierre Aumaître à Angoulême.

Cette expérimentation s'inscrit dans la continuité des actions déjà portées par le contrat local de santé.

La mise en place de cette démarche et les engagements conjoints des parties sont définis dans un protocole partenarial entre la ville d'Angoulême, le Centre Hospitalier d'Angoulême, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Charente.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le protocole partenarial annexé à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole, et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



